

Le présent appel à projets est proposé par l'Etat.

Dépôt de dossier auprès de la DEETS : 971.correspondant-pme@deets.gouv.fr

Pour toute question complémentaire sur les objectifs de cet appel à projets, contacter la DEETS : 971.correspondant-pme@deets.gouv.fr

Composition attendue du dossier de Candidature à l'appel à projets (de 5 pages à 10 maximum), en complément du dossier de candidature administratif

Le dossier de dépôt doit comprendre une note présentant les éléments de description du projet suivants :

- Intitulé du projet
- Présentation du porteur du projet et des partenaires éventuellement impliqués visant à démontrer leur capacité à porter le projet ;
- Nombre d'adhérents ou associés à la structure, avec justificatif des cotisations des membres, liste des entreprises ou organisme membre ou partenaires ;
- Objectifs de l'opération, en lien avec les besoins de la filière concernée, des entreprises partenaires et enjeux auxquels répond le projet ;
- Argumentaire sur l'adéquation entre l'opération et les objectifs de l'appel à projet ;
- Description de l'opération, en indiquant les actions et moyens (matériels et immatériels) prévus et les conditions de mise en œuvre du projet ;
- Insertion du projet dans la filière ciblée (relations avec les autres structures existantes) ;
- Effets économiques, sociaux et environnementaux attendus.

Les pièces administratives à fournir sont les suivantes :

- Un courrier de demande de subvention signé du porteur de projet et par son représentant légal au titre du contrat de convergence et de transformation
- Le dossier de demande de subvention
- Les devis, projets de contrats, études, pièces de marché permettant d'apprécier le coût de l'opération
- Le plan de situation, de masse des travaux et le plan cadastral (le cas échéant)
- Un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (bail le cas échéant)
- L'annexe 1 Plan de financement, Dépenses prévisionnelles et Échéancier
- L'annexe 2 Indicateurs et évaluation du projet
- L'annexe 3 Attestation de non commencement de l'opération
- L'annexe 4 Attestation de minimis
- Le Contrat d'Engagement Républicain
- La délibération du porteur du projet
- L'attestation de récupération ou non de la TVA
- Les attestations de régularité sociale et fiscale
- Les documents comptables complets des années N-1 et N-2 (compte-de résultat, bilan, annexes et détails des comptes + rapport du commissaire aux comptes le cas échéant)
- Le bilan prévisionnel de la structure porteuse
- Les justificatifs d'autofinancement
- La fiche INSEE